

LE 4 OCTOBRE 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale en ce quatrième jour du mois d'octobre l'an deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : Vacant Mme Brigitte Brochu
M Robert Normand M. Nicolas Lacasse
Mme Manon Deslauriers M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.

Mme Maryline Blais, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 7 septembre 2021 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

250-10-2021

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu :

-d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de septembre 2021 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 364 652.57 \$

-que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 34 212.35 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- Courriel du cercle des Fermières demandant d'utiliser les anciens bureaux de la salle municipale pour la confection de pâtés et beigne pour le mois d'octobre, novembre et décembre 2021. **Demande acceptée.**
- Dépôt du rapport de suivi agroenvironnemental des aires de protection du puits P-2012-3, par l'agronome M. Jocelyn Magnan en date du 27 septembre dernier.

- Invitation à participer au Gala Perséides 2021 organisé par la chambre des commerces et d'industrie Nouvelle-Beauce qui se tiendra le vendredi 15 octobre 2021 à la Salle Méchatigan au coût de 160\$. M. Claude Perreault y participera.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de septembre.

⇒ Demande de Mme Caroline Thibault afin d'obtenir un délai supplémentaire pour la rénovation de sa galerie et façade de maison. **La municipalité lui accorde un délai supplémentaire, soit jusqu'au 15 novembre 2021.**

CPTAQ :

251-10-2021

DEMANDE À LA CPTAQ: FERME GERVAIS BOUTIN & ASSOCIÉS INC.

ATTENDU QUE M. André Boutin, le propriétaire, désire obtenir une autorisation de lotissement par voie d'aliénation de Ferme Gervais Boutin & Associés inc. en sa faveur et une autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE la raison de la demande est de reconfigurer une superficie de droits acquis de nature résidentielle, de parties du lot 4 724 300 et des lots 4 724 298 et 4 084 041.

ATTENDU QUE cette autorisation vise à ce que la superficie de droits acquis, actuellement connue comme étant le lot 4 724 300 (0,43411 ha), soit agrandie sur une partie du lot contigu 4 724 298 dont il est propriétaire (0,01243 ha) et sur une partie du lot contigu 4 084 041 dont il est également propriétaire (0,08948 ha), pour obtenir une superficie résidentielle totale de 0,39948 ha.

ATTENDU QU'en contrepartie, le demandeur réaffecterait à une utilisation agricole une partie du lot 4 724 300, d'une superficie de 0,13654 ha, qui se verrait attribuer un nouveau numéro cadastral avec la partie résiduaire du lot 4 084 041, et ce afin d'agrandir la superficie de sa propre exploitation céréalière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil appuie la demande de M. André Boutin et confirme que la demande est conforme à la réglementation municipale.

252-10-2021

DÉROGATION MINEURE – CHANTAL POMERLEAU

ATTENDU QUE la demande de Chantale Pomerleau consiste en la construction d'un bâtiment principal de 10 pieds sur 12 pieds.

ATTENDU QU'il s'agit d'une remise isolée et chauffée pour l'installation d'un réservoir d'eau et de distribution de chlore pour l'eau potable des chalets autour du lac Pomerleau. Le même système est déjà installé présentement

dans le sous-sol du chalet de M. Raymond Pomerleau et ce dernier demande le retrait du système dans sa résidence.

ATTENDU QUE la norme est applicable à un secteur privé au même titre qu'à un secteur public.

ATTENDU QUE d'implanter un bâtiment aussi près d'un chemin pourrait éventuellement nuire à la circulation et la mobilité de véhicules de grandes dimensions;

ATTENDU QUE d'implanter le bâtiment à 0.91 mètre d'un chemin alors que la distance minimale requise est de 10 mètres représente une dissimilitude considérable;

ATTENDU qu'à l'étude du terrain, d'autres emplacements seraient disponibles afin d'implanter le bâtiment de façon à tendre vers une certaine conformité.

Il est proposé par Brigitte Brochu et unanimement résolu de refuser la demande de Chantale Pomerleau et de lui suggérer de représenter une nouvelle demande qui respecterait le plus possible la norme et d'accompagner cette demande d'une approbation signée par les autres résidents à proximité concernés par la demande de dérogation.

ADMINISTRATION

253-10-2021

OFFRE DE SERVICE EN ARCHITECTURE – RÉNOVATION DE LA SALLE MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la lettre reçue du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), le 11 mars 2021, confirmant que le projet de rénovation du centre communautaire de Sainte-Marguerite a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'évaluation du projet de la demande d'aide financière, la municipalité doit fournir des documents relatifs aux phases de planification du projet tel qu'un exquis préliminaire du projet, une mise à jour du plan financier et l'octroi d'un contrat pour les services professionnels;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de KAIVO Jean Turmel Architecte au coût de 15 500 \$ plus taxes pour la conception des plans de construction du projet (plan définitif) incluant la phase d'appel d'offre et de suivi partiel des travaux de constructions. Le tout est conditionnel à l'octroi de la subvention PRIMADA.

254-10-2021

ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES EN INFORMATIQUE

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marguerite doit avoir une ressource informatique pour le début de l'année 2022.

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce propose d'offrir à partir de l'automne 2021 des services techniques en informatique aux municipalités souhaitant faire partie d'une entente intermunicipale;

ATTENDU que la MRC de la Nouvelle-Beauce présente une demande d'aide financière pour le projet visant la fourniture de services techniques en informatique dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Marguerite participe au projet de fourniture de services techniques en informatique de la MRC de la Nouvelle-Beauce au cout approximatif de 1 977.00\$ annuellement.

255-10-2021

ENTENTE DE LOCATION DU RESTAURANT MUNICIPAL À LA COMMISSION DES LOISIR DE SAINTE-MARGUERITE.

CONSIDÉRANT QUE les démarches visant le transfert des activités du restaurant du Village à la Commission des loisirs de Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT QU'une entente de location doit être émise entre la municipalité de Sainte-Marguerite et la Commission de loisirs.

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement, de mandater Maryline Blais, directrice générale à conclure l'entente et à signer les documents requis. Que l'entente soit présentée au conseil pour sa validation.

256-10-2021

GESTION PARASITAIRE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de Maheu & Maheu afin d'obtenir le service de gestion parasitaire au coût de 280 \$ plus taxes pour la caserne incendie.

257-10-2021

REMPLACEMENT VALVE MOTORISÉE – CHAUFFAGE SALLE MUNICIPALE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission de Plomberie Dorchester pour le remplacement de la valve motorisée du système de chauffage de la salle municipal au coût de 1272.81 \$ plus taxes et main d'œuvre. Que les fonds soient pris à même le programme PRABAM.

258-10-2021

CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE - PROLONGEMENT RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE WSP Canada Inc. nous a fait parvenir une recommandation de paiement pour les travaux exécutés dans le cadre du projet de prolongement de la rue Industrielle par l'entrepreneur Conrad Giroux Inc. au 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la libération de la moitié de la retenue contractuelle de 5 % et de la libération de l'acompte qui a eu lieu le 14 décembre 2020 au montant de 70 658 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE WSP a fait la recommandation de paiement #3 au montant de 158 955.33 \$ avant taxes et qu'il s'agit de la réception provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et accepté unanimement que la municipalité de Sainte-Marguerite accepte la réception provisoire des travaux et qu'elle mandate la directrice générale pour signer le certificat de réception provisoire des travaux.

259-10-2021

SÉCURITÉ PUBLIQUE

FORMATION POMPIERS 2022-2023

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre

du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Nouvelle-Beauce.

260-10-2021

REMPLACEMENT D'UN RADIO PORTABLE ET D'UN RADIO MOBILE NUMÉRIQUE À BORD DES CAMIONS INCENDIES.

Sur la proposition de Émile Nadeau et résolu unanimement que la soumission de Orizon Mobile Beauce au coût de 1 322.77 \$ avant taxes soit acceptée pour le remplacement d'une radio portable et d'une radio numérique à bord des camions incendies.

261-10-2021

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que suite aux sept soumissions reçues, celle de Conrad Giroux inc. soit acceptée au coût de 334 490.73\$ taxes incluses pour la construction d'un bassin de rétention pour la rue industrielle.

262-10-2021

TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES PUBLICS

Sur la proposition de Émile Nadeau et résolu unanimement de prolonger le contrat avec Ferme André Bégin inc pour le déneigement des stationnements publics au coût de 5 100\$ avant taxes pour une période d'un an.

263-10-2021

ÉCLAIRAGE ROUTE 216

CONSIDÉRANT le manque d'éclairage et la sécurité en lien avec l'ajout d'une entrée à usage multiple du nouvel immeuble sur la route 216.

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission de Elecral au coût approximatif de 1 238 \$ plus taxes pour l'ajout de deux luminaires de rues près du 144 route 216.

264-10-2021

INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'ÉGOUTS – RUE ST-JACQUES ET RUE NOTRE-DAME

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement d'accepter la soumission de Véolia au cout de 6781.46 \$ plus taxes afin de procéder à l'inspection télévisée des conduites d'égout sanitaires des rues St-Jacques et Notre-Dame dans le cadre du projet de réfection du réseau. Que les sommes soient prises à même le programme FIMEAU.

265-10-2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET SOUTIEN – RÉFECTION RANG ST-ÉLZÉAR

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Pier-Luc Rancourt, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissible de réfection du rang St-Elzéar;

QU'il confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur;

Qu'il reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

HYGIÈNE DU MILIEU

266-10-2021

COMPAGNONNAGE D'UN OPÉRATEUR PROFIL OTUFD

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil accepte l'entente avec M. Jean-François Guay pour les services de compagnonnage de notre opérateur en eau potable en lien avec son certificat de traitement d'eau souterraine avec filtration. Le coût pour ces services représente approximativement 1 708 \$ avant taxes.

267-10-2021

REMPLACEMENT DE LA POMPE DU PUIFS BÉGIN 2

CONSIDÉRANT QUE la pompe du puits Bégin 2 sera extraite du puits lors de l'opération de nettoyage du puits;

CONSIDÉRANT QUE la pompe date de 2004 et que son espérance de vie est d'environ 10 à 15 ans;

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil accepte la soumission de Hydro Gestion au coût approximatif de 7 000 \$ avant taxes afin de procéder au remplacement de la pompe du puits Bégin 2 au moment du nettoyage du puits.

LOISIRS ET CULTURE

268-10-2021

OFFRE DE SERVICE – GROUPE FERTI

(Madame Brigitte Brochu s'est retirée pour le traitement de ce point à l'ordre du jour)
Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu majoritairement que le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite accepte l'offre de service de Groupe Ferti au coût pouvant varier entre 1 294 \$ et 3 374 \$ afin de procéder à la réalisation des plans d'aménagement et de l'inventaire des travaux à exécuter dans le cadre de la mise à niveau du sentier pédestre et de raquette. Que les sommes soient prises à même le programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de Pratique d'activités de plein air 2018-2021.

269-10-2021

RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que Madame Nicole Chabot soit nommée responsable de la bibliothèque La Bouquine auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNAC).

DIVERS

- Dépôt d'états comparatifs sur l'exercice financier courant et prévu au 31 décembre 2021 (disponible pour consultation au bureau municipal).
- Offre de Vidéotron pour l'implantation d'une tour cellulaire de 90 mètres au bout de la rue industrielle.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

270-10-2021

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 04.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire